



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3624

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3624**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la délibération n° 2017-1904 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a souhaité soutenir des acteurs engagés dans une démarche d'économie circulaire. Il a lancé un 1^{er} appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2017 qui a permis d'identifier et d'accompagner 47 projets sur le territoire de la Métropole qui expérimentent de nouvelles boucles de l'économie circulaire, de nouveaux modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets.

Afin de continuer à soutenir cette dynamique, la Métropole a renouvelé son AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" en 2018. Les projets ciblés sont des projets qui :

- ont un modèle économique à l'horizon 3 ans maximum qu'ils cherchent à tester,
- permettent d'éviter la production de déchets ou de détourner des déchets de leur destination actuelle pour les orienter vers une boucle plus vertueuse de la gestion des déchets (par exemple du recyclage au réemploi),
- créent des emplois dans la nouvelle activité qui se développe et/ou permettent de réaliser des économies qu'il s'agisse de gain de pouvoir d'achat pour les ménages ou de gain de compétitivité pour les entreprises.

Pour accompagner ces initiatives, la Métropole a prévu de mobiliser différents moyens : subventions, données, matières premières secondaires, locaux ou terrains, mise en réseau.

Trente-cinq projets ont été déposés dans le cadre de cet AMI. Comme dans la première édition, les secteurs de l'alimentation, du bâtiment et des textiles ont mobilisé des porteurs de projets. D'autres thématiques ont émergé comme l'ameublement, les industries créatives ou la mobilité. Cette diversité montre le potentiel de développement d'une logique d'économie circulaire dans tous les secteurs d'activité.

Suite à un processus d'instruction des dossiers, les projets les plus prometteurs ont été présentés à des élus et personnalités qualifiées :

- madame Émeline Baume, Conseillère déléguée en charge de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,
- monsieur Thierry Philip, Vice-Président en charge de l'environnement, la santé et le bien-être dans la ville,
- madame Elsa Thomasson, en charge de la réduction à la source des déchets à la direction régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- monsieur Denis Coconcelli, directeur du Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD),
- madame Muriel Maillefert, professeure en aménagement et urbanisme à l'Université Lyon 3,
- monsieur Antoine Pirio, co-fondateur de la société Factoryz,
- madame Violayne Le Borgne, chargée de mission au Centre régional de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Ainsi, il est proposé de :

- soutenir 9 projets par une subvention et par les autres moyens adaptés à leur projet (données, matières, locaux, réseau),
- accompagner collectivement 5 projets ayant des problématiques communes sur le développement d'une offre de gestion des biodéchets,
- accompagner individuellement 26 projets par de la mise en relation, de la mise en visibilité et du mécénat de compétence sur leur stratégie de communication.

Dans la présente délibération, il est proposé au Conseil d'attribuer une aide financière à 9 porteurs de projet, avec un maximum de 15 000 € pour les subventions de fonctionnement et 30 000 € pour les subventions d'investissement, comme le prévoyait le règlement de l'AMI ainsi que l'accompagnement de 11 porteurs de projet pour trouver une implantation, auprès d'acteurs privés ou au sein du patrimoine métropolitain.

II - Restauration et conserverie solidaire - Alynea

Le projet consiste à récupérer des produits invendus collectés par la Banque alimentaire du Rhône qui ne trouvent pas preneur (4,5 % des produits collectés) pour les mettre à disposition de personnes en situation de fragilité, soit au sein de la restauration d'un centre d'hébergement d'urgence, soit via une conserverie qui les transformera. Les produits restants qui ne pourront pas être utilisés seront valorisés par lombricompostage.

Le projet doit permettre de détourner 20 tonnes d'invendus et de valorisés 400 tonnes par lombricompostage en 2019. Il doit également permettre de réduire les frais alimentaires pour le centre d'hébergement ainsi que pour les publics précaires qui achèteront les conserves.

Le projet est porté par l'association Alynea en partenariat avec l'association Eisenia.

Le coût total du projet est estimé à 218 500 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement et 30 000 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	100 000	vente et prestation de service (restauration, vente conserve sur place et dans des points de vente)	70 000
achat de matériels (module de restauration et de conserverie, matières premières complémentaires, location de véhicule réfrigéré, etc.) + location ponctuelle d'une plateforme technique	118 500	autofinancement (coûts évités de restauration et fonds propres)	103 500
		Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	15 000
		Métropole de Lyon - AMI - investissement	30 000
Total	218 500	Total	218 500

III - GEIM l'éco-mobilier autrement - Rhône emplois et développement (REED)

Le projet consiste à collecter des meubles récupérés auprès des professionnels, en plus de ceux déjà récupérés auprès des particuliers (donneries et bailleurs), les démanteler pour concevoir et fabriquer une gamme de produits (meubles et/ou objets) up-cyclés à partir des matériaux présents, plastique et autres. Les meubles et produits upcyclés seront revendus au sein de la recyclerie et auprès des professionnels du territoire.

Le projet doit permettre de détourner 100 tonnes de meubles dont 20 tonnes de plastique, de créer 6 emplois et de proposer un mobilier aux entreprises du territoire à un tarif compétitif.

Le projet est porté par l'association REED qui s'appuiera sur des partenariats avec Valdelia, l'éco-organisme en charge de la collecte des déchets d'ameublement professionnel, et Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA)-laboratoire ingénierie des matériaux polymères (IMP), sur la valorisation des plastiques.

Le coût total du projet est estimé à 182 650 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	123 462	vente de mobiliers rénovés et upcyclés	20 000
achat de matériels (matériel de stockage, démantèlement, travail du bois, etc.)	14 758	prestation de services (collecte et éco organismes)	45 000
autres charges (formation, loyer, étude de faisabilité avec l'INSA, etc.)	44 430	dispositifs d'insertion (aides aux postes atelier chantier d'insertion, entreprise d'insertion, fonds départemental d'insertion, formation)	92 650
		Caisse des dépôts et consignations	10 000
		Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	15 000
Total	182 650	Total	182 650

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés à l'activité de stockage et refabrication. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire s'il y a lieu.

IV - Retour de la consigne des bouteilles en verre - Rebooteille

Le projet consiste à développer le réemploi des bouteilles en verre comme alternative au recyclage. Cela nécessite de créer les chaînons manquants entre collecte, centre de lavage et producteurs et mettant en lien les différents acteurs. Rebooteille vise à proposer un service clé en main (dans une logique d'économie de fonctionnalité), avec des bouteilles au format unique pour harmoniser et faciliter le traitement, en démarrant sur le marché des producteurs artisanaux.

Le projet doit permettre d'éviter 35 tonnes de déchets en 2019 et 165 tonnes en 2020, créer 2 emplois sur les 3 premières années et de faire économiser 20 % sur le prix d'achat des bouteilles aux artisans.

Le projet est porté par l'association Rebooteille, préfiguratrice d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Le coût total du projet est estimé à 163 498 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement et 30 000 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	50 798	autofinancement (location bouteilles et consignes)	56 000
achat de matériels (stock de bouteilles et moyens de stockage-logistique)	76 200	bénévolat	30 479
frais de fonctionnement (communication, frais de lavage, etc.)	36 500	Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	15 000
		Métropole de Lyon - AMI - investissement	30 000
		subvention ADEME - AAP 2019	30 000

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Total	163 498	Total	161 479

Le compte d'exploitation prévoit un déficit les 2 premières années le temps de constituer la flotte de bouteilles et de développer les partenariats pour atteindre un équilibre en 3^{ème} année.

V - Mutualisation de matériel technique à destination des acteurs événementiels - Cagibig

Le projet consiste à développer une plateforme numérique de mutualisation de matériel technique pour le soutien à la régie logistique des événements sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les structures adhérentes seront des organisateurs de festival, dont 7 ont déjà testé une version beta de la plateforme (Médiatone, festival Démon d'or, festival Woodstower, Les 24h de l'INSA, Exoria Production, K-Baret, festival Dézin), des prestataires qui fournissent du matériel aux organisateurs d'événement et, à terme, des maisons des jeunes et de la culture (MJC), des associations sportives et culturelles, etc. Ces adhérents répertorient le matériel qu'elles possèdent et qu'elles souhaitent proposer au prêt d'une part et, d'autre part, elles peuvent contribuer à l'achat mutualisé de matériel via la plateforme.

Le projet favorise une logique de mutualisation sans chiffrer l'évitement de déchets et les économies que cela représente. Il doit permettre de créer 2 emplois en 2019, 6 en 2021 et présente un potentiel de développement à l'échelle nationale.

Le projet est porté par l'association Cagibig qui propose actuellement des prestations auprès des acteurs du spectacle vivant et qui souhaite développer cette nouvelle activité sous la forme d'une SCIC à terme.

Le coût total du projet est estimé à 140 632 €. La participation proposée de la Métropole est de 11 500 € de fonctionnement et 30 000 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	36 225	autofinancement (adhésion, commission, prestation, investissement collectif)	99 132
achat de matériel pour le local de stockage et en achat collectif	69 560	Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	11 500
location d'un local de stockage et autres frais de fonctionnement	34 847	Métropole de Lyon - AMI - investissement	30 000
Total	140 632	Total	140 632

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés à l'activité de stockage. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire s'il y a lieu.

VI - Atelier de réparation de vélos à assistance électrique (VAE) - Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA)

Le projet consiste à développer une nouvelle boucle d'économie circulaire autour des VAE via la collecte, la réparation et la revente de ces vélos. Cette nouvelle activité s'intègre dans une activité existante de collecte, réparation et revente de vélo dans le cadre d'un atelier d'adaptation à la vie active qui accueille quotidiennement 16 stagiaires (8 le matin et 8 l'après-midi) placés sous la responsabilité d'une encadrante technique d'insertion. La réparation de VAE est un support particulièrement valorisant pour la montée en compétences des stagiaires, ainsi qu'une réponse à une demande croissante des clients solidaires du territoire.

Le projet doit permettre de réemployer près de 5 tonnes de VAE, dont la batterie est un déchet dangereux, de créer un poste d'encadrant et 5 à 8 postes de stagiaires et de revendre des VAE à un prix solidaire autour de 350 €.

Le projet est porté par l'association FNDSA.

Le coût total du projet est estimé à 122 000 €. La participation proposée de la Métropole est de 11 500 € de fonctionnement et 15 000 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit:

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	68 500	autofinancement (ventes des VAE, vélos, prestations)	60 000
moyens matériels	43 900	bénévolat et mécénat de compétences	7 200
frais de formation	9 600	financement OPCA	9 600
		Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	11 500
		Métropole de Lyon - AMI - investissement	15 000
Total	122 000	Total	103 300

Le compte d'exploitation prévoit un déficit les 2 premières années puis un excédent à partir de 2021.

VII - Mon vélo pour 10 ans - La P'tite Rustine

Le projet consiste à proposer un programme d'échange de vélo enfant. En adhérent au service, les enfants des familles adhérentes peuvent choisir un vélo adapté à leur taille dès que cela s'avère nécessaire, pendant 10 ans. Les 200 vélos de 4 tailles différentes utilisés dans le dispositif seront de qualité supérieure à la moyenne pour qu'ils soient plus durables et plus aisément réparables.

Le projet doit permettre d'éviter environ 2 tonnes de déchets sur 3 ans, de développer l'activité de l'atelier vélo existant (0,2 équivalent temps plein supplémentaire), et de faire économiser aux familles adhérentes près de 350 € sur la durée du programme.

Le projet est porté par l'association la P'tite Rustine, qui anime déjà un atelier vélo participatif et solidaire avec un emploi d'animateur/trice-mécanicien/ne cycle et qui récupère des vélos, notamment, via les donneries de la Métropole.

Le coût total du projet est estimé à 32 293,51 €. La participation proposée de la Métropole est de 14 000 € de fonctionnement et 2 000 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit:

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	19 192,50	autofinancement (adhésion, vente de fournitures)	14 000
achat de matériels (triporteur, aménagement local, fournitures)	7 375	Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	14 000
charges externes (loyer, location véhicule, publicité, etc.)	5 726,01	Métropole de Lyon - AMI - investissement	2 000
Total	32 293,51	Total	30 000

Le compte d'exploitation prévoit un léger déficit au bout des 3 ans qui sera équilibré les années suivantes grâce au fonctionnement du programme sans frais d'investissement et de remise en état supplémentaire.

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés au stockage des vélos inutilisés. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire s'il y a lieu.

VIII - Fabrication de meubles à partir de matériaux de récupération - Atelier Emmaüs

Le projet est de développer l'accès des plus exclus aux savoir-faire artisanaux dans le double objectif de remobilisation (activité dans un contexte professionnel, prise de confiance en soi) et d'insertion professionnelle par la formation (statut d'organisme de formation visé pour 2019). L'atelier-école s'appuie sur une activité de fabrication de meubles à partir de matériaux de récupération : rebuts industriels, chutes de menuiseries partenaires, meubles en fin de vie collectés par des structures partenaires. Trois types d'éléments d'ameublement sont fabriqués : la réalisation d'agencements et de meubles sur mesure, la fabrication de meubles et objets de décoration en série et la fabrication collaborative d'objets du quotidien, dont du mobilier urbain.

Le projet vise le détournement de 10,8 tonnes de déchets en 2019 et la création de 4 emplois en 2019.

Le projet est porté par l'association Atelier Emmaüs.

Le coût total du projet est estimé à 321 145 €. La participation proposée de la Métropole est de 9 000 € de fonctionnement et 13 750 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	157 632	autofinancement (vente agencement, produits upcyclés et ateliers collaboratifs)	197 395
achat directs (bois, quincaillerie, consommables)	79 167	subventions (Emmaüs France, Valdelia, Ayudar, fondation Abbé Pierre)	101 000
prestations extérieures et loyer	56 846	Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	9 000
achats investissement (travaux pour déménagement)	27 500	Métropole de Lyon - AMI - investissement	13 750
Total	321 145	Total	321 145

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés à l'activité de fabrication. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire s'il y a lieu.

IX - Tiers-lieu du réemploi et du faire soi-même - Atelier du nouveau design

Le projet consiste à créer un lieu dédié au réemploi et au faire soi-même, tiers lieu créatif et engagé dans la revalorisation et la lutte contre le gaspillage avec : un atelier partagé avec une matériauthèque, un espace évènement démonstrateur et un espace boutique. Au travers des animations manuelles et créatives, des événements, de la boutique et des rencontres avec les créateurs, le public aura l'occasion de découvrir un autre mode de production et de consommation basé sur la réduction des déchets, la réparation, le réemploi et le recyclage. Les particuliers pourront venir apprendre à faire eux-mêmes des objets fonctionnels et esthétiques à partir de matériaux destinés à être jetés.

Le projet doit permettre de détourner 25 tonnes de déchets et de créer 2 emplois en 3 ans. La mutualisation des espaces et outils doit permettre de réduire le loyer et les coûts d'achats de matières pour les artisans ainsi qu'améliorer leur visibilité et donc leur chiffres d'affaires.

Le projet est porté par l'association Atelier du nouveau design.

Le coût total du projet est estimé à 61 409,35 €. La participation proposée de la Métropole est de 9 000 € de fonctionnement et 16 040 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
recettes	6 407	vente de prestations de services, adhésion	4 868
achats de matériel - investissement	32 080	mécénat - bénévolat et dons	12 402
charges externes (loyer, fournitures, transport, maintenance machines, communication, etc.)	22 402,35	prêt solidaire Rhône développement initiative (RDI)	10 000
adhésions	520	campagne financement participatif	9 099,35
		Métropole de Lyon - AMI - fonctionnement	9 000
		Métropole de Lyon - AMI - investissement	16 040
Total	61 409,35	Total	61 409,35

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés à l'activité de fabrication. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire s'il y a lieu.

X - Place de marché digitale de matériaux de construction d'occasion - Re-source

Le projet consiste mettre en relation d'un côté les matériaux de construction, délaissés en fonds d'entrepôts et destinés à finir en benne (surplus de chantiers, erreurs de côtes ou de commandes, fins de stock ou de séries, rebuts non-utilisés, etc.) chez des professionnels du bâtiment avec, de l'autre côté, un public d'auto-constructeurs ou de professionnels.

Le projet doit permettre de réemployer une partie des 12,5 millions de tonnes de déchets de construction réemployables sur un gisement national de 50 millions de tonnes de déchets issus des bâtiments (850 000 tonnes à l'échelle du bassin économique de l'agglomération lyonnaise). Il doit également permettre de créer 3 emplois d'ici 2021 et de faire économiser aux clients entre 30 et 70 % du prix d'achat des matériaux.

Le projet est porté par la SAS Re-Source.

Le coût total du projet est estimé à 92 366 €. La participation proposée de la Métropole est de 12 000 € d'investissement. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	36 530	autofinancement (marges brutes sur la vente de produit, capital)	34 500
achat de matériel (site web, véhicule de société)	24 000	autofinancement - bénévolat	10 000
autres charges (loyer, communication, etc.)	31 836	subvention Bourse FT BPI	24 000
		investisseurs Cigales ESS	11 866
		Métropole de Lyon - AMI - investissement	12 000
Total	92 366	Total	92 366

XI - Réhabilitation de locaux

Plusieurs projets d'économie circulaire, présentés dans le cadre de cet AMI, ont des besoins spécifiques : entrepôt de stockage avec une surface importante ou emprise foncière dans des interstices urbains, qui ne se trouvent pas sur le marché normal de l'immobilier ou à des prix inaccessibles pour un projet en phase d'amorçage. Il s'agit des projets : Atelier du nouveau design, Cagibig, Détritivores, la P'tite Rustine, Lombriplanète, Oui Compost, Pouss'café, Tricyclerie Décinoise, Vélo Boulot Bocaux, GEIM l'éco-mobilier, Atelier Emmaüs. Pour faciliter l'émergence de ces projets, la Métropole va favoriser la mise en réseau avec des aménageurs, communes, promoteurs et bailleurs et rechercher des parcelles adaptées dans son patrimoine métropolitain.

Le cas échéant, la Métropole proposera aux porteurs de projet une convention d'occupation temporaire. La Métropole prévoit un budget de 150 000 € pour des travaux de remise en état de ces locaux ou terrains. Cette mise à disposition est temporaire, le temps que le projet urbain sur la parcelle se réalise, d'une part, et que le projet du porteur se consolide d'autre part et fait l'objet d'un loyer ou d'une redevance.

XII - Capitaliser sur les 2 AMI, éditions 2017 et 2018

Les 2 éditions de cet AMI ont permis d'identifier et d'accompagner 75 projets et de démontrer que de nouveaux modèles économiques permettant de concilier développement économique et réduction des impacts environnementaux existent.

La Métropole souhaite capitaliser sur cette expérience :

- premièrement, en organisant un événement à destination des entreprises du territoire pour valoriser ces nouveaux modèles économiques et inciter d'autres acteurs à s'engager dans une logique d'économie circulaire,
- deuxièmement, en faisant le bilan des projets accompagnés : combien de déchets ont-ils permis d'éviter, combien d'emplois ont-ils créé, quelles économies ont été réalisées ? Ce bilan permettra d'identifier s'il est pertinent de développer et massifier ces projets au regard des enjeux de la Métropole en termes de développement économique d'une part et de gestion des déchets ménagers et assimilés d'autre part. Si c'est pertinent, la Métropole proposera un dispositif de développement et de massification de ces projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement d'un montant de 248 790 €, répartis comme suit :

- 30 000 € d'investissement et 15 000 € de fonctionnement au profit d'Alynea,
- 15 000 € de fonctionnement au profit de Reed,
- 30 000 € d'investissement et 15 000 € de fonctionnement au profit de Rebooteille,
- 30 000 € d'investissement et 11 500 € de fonctionnement au profit de Cagibig,
- 15 000 € d'investissement et 11 500 € de fonctionnement au profit de FNDSA,
- 2 000 € d'investissement et 14 000 € de fonctionnement au profit de la P'tite Rustine,
- 13 750 € d'investissement et 9 000 € de fonctionnement au profit de l'Atelier Emmaüs,
- 16 040 € d'investissement et 9 000 € de fonctionnement au profit de l'Atelier du nouveau Design,
- 12 000 € d'investissement au profit de Re-Source,

dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe de l'appel à manifestation d'intérêt "économie circulaire, zéro gaspillage" pour l'année 2019,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, Alynea, Reed, Rebooteille, Cagibig, FNDSA, la P'tite Rustine, l'Atelier Emmaüs, l'Atelier du nouveau design et Re-Source définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - le financement de travaux dans le cadre de la mise à disposition d'emprises foncières et de locaux, à titre onéreux, au profit de plusieurs projets, dont le montant est estimé à 150 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 298 790 € en dépenses à la charge du budget principal, en 2019, sur l'opération n° 0P01O5568.

4° - Le montant à payer de :

a) - 298 790 € en section investissement, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitres 204 et 23, répartis comme suit :

- 194 032 € en 2019,

- 104 758 € en 2020 ;

b) - 100 000 € en section de fonctionnement, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5216, répartis comme suit :

- 80 000 € en 2019,

- 20 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.